

le 7 novembre 2020

**Lettre des étudiants vétérinaires français
aux membres de la Commission Mixte Paritaire**

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,

Cette lettre a été co-écrite par les **étudiants élus aux CEVE** (Conseils de l'Enseignement et de la Vie Etudiante) **et/ou aux CA** (Conseils d'Administration) **des 4 Ecoles Nationales Vétérinaires**, ainsi que par les **étudiants vétérinaires élus au CNESERAAV** (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire). De par nos rôles au sein de nos écoles respectives, nous portons la voix de l'entière communauté étudiante vétérinaire française. Nous pensons que cette voix mérite d'être écoutée, au même titre que celle de la profession qui n'a été que peu ou pas consultée avant que l'amendement 22bis soit voté au Sénat. C'est la raison pour laquelle nous vous écrivons aujourd'hui.

Le 21 octobre 2020, la communauté étudiante des 4 ENV a été informée du projet de l'amendement 22bis de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) via notamment le communiqué du CNOV et l'entrevue accordée à la Dépêche Vétérinaire par la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Madame Isabelle Chmitelin.

En moins d'une semaine, les étudiants élus de chaque école se sont organisés afin d'**informer au mieux leur communauté respectives**, en allant jusqu'à organiser des débats dématérialisés, des visio-conférences ou des consultations.

Ainsi, à la question "Seriez-vous favorable à l'ouverture d'une école vétérinaire privée en France ?" :

- Sur 601 étudiants de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), soit **78%** de la communauté étudiante...
 - 562 (**93.7%**) ont répondu "**Non**".
 - 18 (3%) ont voté blanc.
 - 20 (3.3%) ont répondu "Oui".

- Sur 638 étudiants de VetAgro Sup (Lyon), soit **69%** de la communauté étudiante...
 - 621 (**97.3%**) ont répondu "**Non**".
 - 14 (2.2%) ont voté blanc.
 - 3 (0.4%) ont répondu "Oui".

L'immense majorité des étudiants des ENV s'est donc **positionnée contre le projet d'ouverture d'une école vétérinaire privée** en France ; nous nous sommes efforcés dans cette lettre d'unifier et d'organiser leur réflexion.

Depuis plusieurs années, la profession vétérinaire fait face à certains problèmes qui sont régulièrement discutés au sein de l'Ordre des Vétérinaires et pour lesquels **des solutions majeures ont été apportées récemment**, notamment dans les établissements de formation actuels : les ENV.

Pour contrer la désertification rurale, les ENV s'adaptent en effet rapidement à la situation actuelle mais aussi aux besoins prévisionnels de la profession à l'horizon 2030. Il a déjà été évoqué, notamment à VetAgro Sup et à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, d'encore **augmenter l'effectif des promotions de 40** étudiants supplémentaires (nous aurions alors à terme 160 vétérinaires supplémentaires formés chaque année en France : plus que ce que proposent des organismes comme UniLaSalle dans leurs projets actuels). Madame la

sénatrice Sophie Primas parle de « *faire feu de tout bois face à la désertification vétérinaire* » : n'est-ce pas là ce que les ENV font déjà en ce moment-même, **sans qu'on ne leur laisse le temps d'en montrer les résultats ?**

Les solutions proposées par l'amendement et plus précisément l'article L. 813-11 du projet de LPPR ne sont pas plus recevables que ce que proposent déjà les ENV, au contraire.

Il faut déjà constater que l'école privée est un projet soutenu par Madame la sénatrice Sophie Primas, qui se trouve être également **administratrice de l'établissement UniLaSalle**, l'un des prétendants phares pour l'ouverture d'un établissement privé de formation vétérinaire. Madame la sénatrice Sophie Primas n'appartient pas à la profession vétérinaire, et n'a pas cherché à la consulter, malgré le fait qu'elle ait déclaré avoir « *longuement discuté avec les professionnels* » : la preuve étant l'abstention au moment du vote de Monsieur le sénateur Arnaud Bazin, vétérinaire pourtant affilié tout comme madame Primas au parti Les Républicains.

Ce projet d'école privée est de plus soutenu par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) dont le président n'est autre que Monsieur Sébastien Windsor, qui s'avère être également... président du Conseil d'Administration d'UniLaSalle.

Un **conflit d'intérêt** ne peut pas être à l'origine d'une discussion équitable pour décider de l'enseignement et de la recherche de demain.

Dans un projet de loi visant à rendre les métiers scientifiques plus attractifs ainsi qu'à **valoriser la recherche publique, la création d'une école vétérinaire privée semble aller à contre-sens** et risque au contraire de favoriser les organismes de recherche privée **au détriment du service public** : cette décision ne s'intègre pas aussi bien au projet de loi pour la programmation de la recherche que nous voudrions le croire.

La formation serait financée pour une trentaine d'élèves qui se verraient dans l'obligation de signer un contrat pour exercer dans le domaine rural pendant une certaine durée (inconnue). Pour les autres, les frais de scolarité annoncés seraient aux alentours de **93 000€ pour 6 ans**, bien qu'encore théoriques. Ces frais sont plus élevés que ceux que l'on peut trouver dans les autres écoles vétérinaires privées européennes. **Cela va en tout point à l'encontre de la volonté affichée de rendre plus accessible la profession vétérinaire** ; d'autant plus que **des efforts ont déjà été faits** en ce sens avec la mise en place de la PACEV (Première Année Commune aux Ecoles Vétérinaires) dès 2021 dans les quatre ENV.

Les étudiants déplorent que les décisions se basent sur des projections à l'horizon 2030 sans même attendre de voir si les **dispositifs mis en place dans les dernières années et les années à venir** (augmentation des promotions à 160, création de la PACEV) se révèlent efficaces.

Une école privée aux frais de scolarité exorbitants va **nécessairement se heurter aux réalités de la profession en France** ; comment pousser un étudiant endetté pour de longues années à aller exercer dans les campagnes françaises, aux premiers échelons de la convention collective, et s'attendre à ce que ce système économique fonctionne ? Ceux qui le pourront partiront exercer dans des pays tiers où ils seront mieux payés pour rembourser ces dettes, ou chercheront à faire de la médecine de pointe, domaine certes passionnant mais dans lequel il n'y a pas de manque criant de professionnels.

La profession française se verrait de plus confrontée à une formation à deux vitesses, avec d'un côté des vétérinaires formés par les ENV au sein de systèmes forts **d'une expérience de près de deux siècles**, et de l'autre des vétérinaires formés par des enseignants sans contact avec le milieu de la recherche et recrutés au grade de Master.

Madame la sénatrice Sophie Primas avance l'argument que cet établissement serait agréé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'encadrement apporté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation peut effectivement être un **gage de confiance** ; cependant, la forme et le poids de cet encadrement ne sont actuellement explicités nulle part. Comment voter pour **un amendement qui est finalement incomplet** sans ces informations cruciales ? De plus, et même si cet encadrement s'avère efficace dans un premier temps, nous ouvrons avec cet amendement la porte à toutes sortes de dérives plus ou moins contrôlées dans les années ou les dizaines d'années à venir. Aujourd'hui, et peut-être demain, le ministère aurait un rôle majeur dans l'administration ou la gestion de ces écoles ; mais plus tard, rien ne nous assure que les acteurs et investisseurs privés ne développeront pas au fil des années une **main-mise sur cet enseignement**. Créer une école vétérinaire privée, c'est ouvrir la boîte de Pandore.

L'enseignement français et l'enseignement vétérinaire ne doivent pas être relégués au second plan et jetés en pâture aux investisseurs privés : **l'indépendance intellectuelle** est une notion primordiale dans notre profession et dans notre société. Il faut veiller à préserver. Le diplôme vétérinaire français demeure un **gage de qualité**, conditionné par la qualité d'enseignement mais également par les concours d'entrée en ENV, qui seront accessibles dès 2021 via 5 voies différentes : **n'aurait-on pas déjà au sein de nos établissements publics la diversité dont la profession aura besoin à l'horizon 2030 ?**

Le vétérinaire est un **acteur de la santé publique**, tout autant en clinique que dans les abattoirs, dans la filière agro-alimentaire... Comment l'Etat va-t-il faire reposer cet enjeu qui est d'une **importance majeure** (et la crise de la Covid-19 nous le montre depuis près de 8 mois) sur des **vétérinaires dont il ne maîtrise pas la formation ?**

La santé publique ne peut pas être prise à la légère, pas dans le siècle auquel nous vivons. Et si Monsieur le député Loïc Dombrevail propose d'intégrer un spécialiste de la santé animale au Conseil Scientifique, c'est peut-être parce que **la profession vétérinaire mérite d'être écoutée** avec un peu plus d'attention qu'elle ne l'est actuellement.

C'est pour toutes ces raisons que nous, étudiants vétérinaires, **refusons des solutions toutes faites** qui arrangeraient des institutions privées au détriment de la profession toute entière. Nous demandons de mettre sur la table **les vrais enjeux** de formation des futurs vétérinaires et de **participer à l'analyse des solutions et des contraintes** sans tabous avec **l'ensemble** des personnes concernées.

Nous attendons de la commission mixte paritaire, et de vous Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, que l'avis des étudiants vétérinaires français, et même l'avis de la profession vétérinaire française en général, **soit écouté et pris en compte**.

Tout comme vous, nous travaillons dans le but d'améliorer la recherche, d'améliorer l'enseignement, de préserver la santé publique ; nous y consacrons notre vie entière.

Nous vous remercions sincèrement de l'attention que vous apporterez à notre message, et vous faisons confiance pour prendre les décisions qui iront dans le sens **non seulement de la profession vétérinaire**, mais également **de la santé publique** et de **l'indépendance intellectuelle** de notre pays, qui ne doivent pas être opposées.

Liste des signataires :

Alexandre Bertin, *Représentant étudiant élu au CEVE et au CA de l'ENVT*
Nawel Bouarfa, *Représentante étudiante élue au CEVE d'Oniris*
Philippe Brauneisen, *Représentant étudiant élu au CEVE et au CA de l'ENVT*
Laura Chaillou, *Représentante étudiante élue au CEVE de l'ENVT*
Julia Chapelain, *Représentante étudiante élue au CEVE d'Oniris*
Kévin Contart, *Représentant étudiant élu au CEVE de VetAgro Sup*
Représentant étudiant élu au CNESERAAV
Clément Denéchère, *Représentant étudiant élu au CEVE d'Oniris*
Adèle Dessetz, *Représentante étudiante élue au CA d'Oniris*
Représentante étudiante élue au CNESERAAV
Henri Drillhon, *Représentant étudiant élu au CEVE d'Oniris*
Thibault Dujardin, *Représentant étudiant élu au CA d'Oniris*
Représentant étudiant élu au CNESERAAV
Etienne Escande, *Représentant étudiant élu au CEVE de l'ENVT*
Maxime Faul, *Représentant étudiant élu au CEVE et au CA de l'EnvA*
Représentant étudiant élu au CNESERAAV
Emma Foulque, *Représentante étudiante élue au CEVE de VetAgro Sup*
Rémy Gaillot, *Représentant étudiant élu au CA d'Oniris*
Anthony Giacomini, *Représentant étudiant élu au CEVE de l'ENVT*
Clélia Giraudot, *Représentante étudiante élue au CEVE de VetAgro Sup*
Louis Jeanton, *Représentant étudiant élu au CA de l'EnvA*
Adrien Kellens, *Représentant étudiant élu au CA de l'ENVT*
Lucie Le Gall, *Représentante étudiante élue au CEVE de l'ENVT*
Lucile Mange, *Représentante étudiante élue au CA de VetAgro Sup*
Charlotte Palmier, *Représentante étudiante élue au CEVE d'Oniris*
Simon Piton, *Représentant étudiant élu au CEVE d'Oniris*
Michèle Rancé, *Représentante étudiante élue au CEVE d'Oniris*
Isabelle Rondeau, *Représentante étudiante élue au CEVE de l'ENVT*
Louis Rouaud, *Représentant étudiant élu au CEVE de l'ENVT*
Nathan Thenon, *Représentant étudiant élu au CEVE de l'ENVT*
Léonore Thouvenin, *Représentante étudiante élue au CEVE de l'ENVT*
Louis Vanlemmens, *Représentant étudiant élu au CA d'Oniris*
Lucie Bécue, *Etudiante à VetAgro Sup*
Emma Gonard, *Etudiante à l'ENVT*